

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française
- Provincial et communal
- Libre confessionnel
- Libre non confessionnel

le 21/05/2012

Identité du responsable pour le réseau :
Didier LETURCOY Directeur général adjoint
Président du Conseil de Coordination

Date et signature :

2. Intitulé de l'unité de formation :

DECOUVERTE DES HUILES ESSENTIELLES NIVEAU 2

CODE DE L'U.F.	83 23 06 021 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION :	805
----------------	-----------------	--------------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

- Enseignement secondaire de : transition qualification
- du degré : inférieur supérieur

Enseignement supérieur de type court

Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation	83 23 06 021 E1	Code du domaine de formation :	805
------------------------------	-----------------	--------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination des cours</u>	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Déontologie	CT	B	2
Anatomie-physiologie	CT	B	8
Aromatologie	CT	B	54
2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur pédagogique chargé de la coordination :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 15.06.12

Signature :



J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'Inspection.

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITÉ DE FORMATION

1. FINALITÉS GÉNÉRALES :

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITÉS PARTICULIÈRES :

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'utiliser correctement à titre personnel les huiles essentielles usuellement rencontrées dans le commerce et non encore abordées dans l'unité de formation « Découverte des huiles essentielles », en respectant les doses à employer et les contre-indications, en vue d'améliorer son bien-être ;
- ◆ d'approfondir les différentes familles biochimiques abordées dans l'unité de formation « Découverte des huiles essentielles ».

ANNEXE 2

CAPACITES PRÉALABLES REQUISES DE L'UNITÉ DE FORMATION

2.1. Capacités :

L'étudiant sera capable de, face à une huile essentielle proposée,

- ◆ l'identifier olfactivement ;
- ◆ citer et expliquer ses indications, propriétés principales et contre-indications ;
- ◆ décrire ses conditions de conservation optimales.

L'étudiant sera capable de, face à problème du quotidien lui soumis par le chargé de cours afin d'améliorer son bien-être,

- ◆ justifier le choix d'une huile essentielle ou d'une synergie ;
- ◆ déterminer le dosage adéquat et le mode d'utilisation.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu :

Attestation de réussite de l'unité de formation « Découverte des huiles essentielles ».

DÉCOUVERTE DES HUILES ESSENTIELLES NIVEAU 2
Document 8bis

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITÉ DE FORMATION

Maximum 30 personnes.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITÉ DE FORMATION

L'étudiant sera capable :

En déontologie et en éthique

- ◆ de limiter l'utilisation des huiles essentielles à un usage personnel.

En anatomie et en physiologie

En vue d'une compréhension optimale des mécanismes d'action des huiles essentielles,

- ◆ de distinguer et comprendre les caractéristiques des systèmes anatomo-physiologiques utiles pour chaque huile essentielle envisagée.

En aromatologie

- ◆ de définir les propriétés des familles biochimiques suivantes :

- ✓ les acides
- ✓ les alcools C15-C20 + C9 + C10
- ✓ les aldéhydes terpéniques et les aldéhydes aromatiques
- ✓ les cétones
- ✓ les esters
- ✓ les sesquiterpènes
- ✓ les monoterpènes
- ✓ les hydrocarbures
- ✓ les lactones
- ✓ les coumarines
- ✓ les éther-oxydes
- ✓ les phénols-méthyls-éthers

Pour les huiles essentielles principalement utilisées dans le cadre familial,

- ◆ d'en identifier les propriétés ;
- ◆ d'en formuler les appellations latines (noms botaniques) ;
- ◆ de respecter leurs précautions d'emploi et leurs contre-indications ;
- ◆ de les choisir judicieusement en fonction des besoins personnels ;
- ◆ de déterminer le mode d'utilisation adéquat (usage interne, externe ou olfactif, application cutanée, frictions, massages, bains, onctions, bains aromatiques, diffuseurs d'arômes, inhalations,...) ;
- ◆ de préciser la caractérolgie des huiles essentielles ;
- ◆ d'identifier les différentes huiles essentielles par leur odeur.

Afin d'améliorer le bien-être de l'individu considéré dans sa globalité (dimensions physique, émotionnelle et psychique),

- ◆ l'élève sera capable de choisir une huile essentielle ou une synergie.

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITÉ DE FORMATION

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant, pour son usage personnel, sera capable,

Face à une huile essentielle proposée par le chargé de cours :

- de l'identifier olfactivement ;
- de citer et d'expliquer ses indications, propriétés principales et contre-indications ;
- de juger sa qualité, quelle que soit son origine, afin de garantir une bonne et saine utilisation.

Face à un problème du quotidien lui soumis par le chargé de cours et afin d'améliorer son bien-être :

- de justifier le choix d'une huile essentielle ou d'une synergie en distinguant l'usage émotionnel et physique ;
- d'utiliser adéquatement une huile essentielle ou une synergie afin de rétablir l'équilibre émotionnel ;
- de déterminer le dosage adéquat et le mode d'utilisation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le niveau de précision et de clarté dans les justifications,
- le degré de pertinence.

ANNEXE 6

CHARGÉ DE COURS DE L'UNITÉ DE FORMATION

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en rapport avec le programme du présent dossier pédagogique.